

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00005

Numéro SIREN : 799 274 881

Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2018 sous le numéro de dépôt 3953

Liasse 17 IS RN 1

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1   2		
Adresse de l'entreprise		635 Avenue René Beth 59690 VIEUX-CONDE		Durée de l'exercice précédent *		1   2		
Numéro SIRET *		7 9 9 2 7 4 8 8 1 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N, plus le		3   0   1   1   2   0   1   7		
		Bruit		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS REPRÉSENTÉES	Frais d'établissement *	AB		AC		Pour copie certifiée conforme		
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		3 762		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		1 032 214 817		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		42 333 7 363 34 970		
Immobilisations en cours	AV		AW		1 660 1 660			
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ		BK		48 787 11 339 37 447		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		8 436 8 436	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		282 876 282 876	
		Autres créances (3)	BZ		CA		42 219 42 219	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF		CG		52 666 52 666			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		169 169		
	TOTAL (III)	CJ		CK		386 366 386 366		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		435 152 11 339 423 813		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an de échéance des titres :		CP		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an :		CR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 10 000 )			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réplémentées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> E1 )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> E2 )			DG	141 011
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	106 155
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	258 166
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> E1 )			DV	9 910
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	21 828
	Dettes fiscales et sociales			DY	133 910
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régulier	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	165 647	
Ecart de conversion passif *			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	423 813	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC
			Écart de réévaluation libre		ID
			Réserve de réévaluation (1976)		IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			IF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			IG	165 647
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			IH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	100 106	FH	1 178 833	FU
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	EJ		100 106	FK	1 178 833	FL	1 278 939
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	12 721	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 296	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	1 292 962	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	392 046	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 874	
	Salaires et traitements *					FY	571 865	
	Charges sociales (10)					FZ	179 852	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *				GA	3 990
			dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 163 630	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	129 332		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 004	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	1 004		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(1 004)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	128 328		

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2033) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	97		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	97		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(97)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	22 076		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 292 962		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 186 808		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	106 155		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 296	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
PENALITES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				97			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N-1			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables - janvier 2017

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				Concédées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	3 762	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	523	KS	KT	KU	508	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	20 684	KW	KX	12 393	
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA	5 600	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 884	LC	LD	773	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH	1 660	LI	LJ			
	Avances et acomptes			LK		LL	LM			
	TOTAL III				LN	25 751	LO	LP	19 274	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T		
Autres participations				8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU	IV			
TOTAL IV				LQ		LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	29 513	ØH	ØJ	19 274		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	LW	IX	3 762	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF		
	Installations générales, agencements* et am. des constructions	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML	1 032	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	MN	MO	33 077	
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR	5 600	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	MT	MU	3 657	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	NB	1 660	
Avances et acomptes			NC		ND	NE	NF			
TOTAL III				TY		NG	NH	45 025	NI	45 025
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7	ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL	ØM	48 787	48 787

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 0 1 1 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2M SAS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B****DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables - Janvier 2017

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

## AMORTISSEMENTS

DGFRP N° 2055-SD 2017

Potentiel obligatoire (article 238 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: 2M SAS

Néant 

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PF	3 762	PF		PG		PH	3 762		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	102	QA	112	QB		QC	214		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 130	QE	2 674	QF		QG	4 804		
	Matériel de transport	QH		QI	430	QJ		QK	430		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 355	QM	774	QN		QO	2 129		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	3 587	QV	3 990	QW		QX	7 577		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 349	ØP	3 990	ØQ		ØR	11 339		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL										NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NO	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non venant (NP + NO + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP			SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 59 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise: 2M SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		6N	6O	6P	6Q	
		6R	6S	6T	6U	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

SAGE Expert-comptables - janvier 2017

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	282 876		282 876					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	200		200					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 821		1 821					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	36 114		36 114					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 650		3 650					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	434		434					
	Charges constatées d'avance		VS	169		169					
	<b>TOTAUX</b>			VT	325 264	VU	325 264	VV			
	REMOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 828		21 828						
Personnel et comptes rattachés		8C	54 406		54 406						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	63 581		63 581						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 996		2 996						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 925		12 925						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 910		9 910						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	165 647	VZ	165 647					
REMOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: <b>2M SAS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le: <b>30/11/2017</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WD					WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF					WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA					RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI					XX		
	Amendes et pénalités		WJ	97				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)									
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
			- Imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								<b>TOTAL I</b>		
								128 328		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- Imposées au taux de 0 %							
			- Imposées au taux de 19 %							
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- Imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
Majoration d'amortissement *										
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 septet)		K9	Entreprises nouvelles (44 septet)		L2	Zone, entreprise, entreprise (art. 44 septet)		L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44 quinquies)		L6	Société investissements immobiliers (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de solidarité (44 quinquies)		PA	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies bis)		QV	Baton d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies bis)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		
								35 410		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	déficit (II moins I)		92 918			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								5 725		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			87 193		XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise <b>2M SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5 725	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	5 725	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 903	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Formulaire obligatoire (article 12 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>2M SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 115		- Autres réserves	ZD		19 115					
	Prélevements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	19 115		Report à nouveau	ZG							
										<b>TOTAL II</b>		ZH	19 115
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8										XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										263 576		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										ZJ		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										YW		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										392 046		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YX		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										ZZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *										YY		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										YZ		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; )										ØZ		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										YP		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										YR		
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										ZK		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										1,69 %			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RG			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										RH		
	Plus-values à 15 % JK										Plus-values à 0 % JL		
	Plus-values à 10 % JM										imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 % JN		
	Plus-values à 10 % JP										Plus-values à 0 % JO		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										imputations JF		
N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 63 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11) (12)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments	Description		Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11) (12)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

BASE Expert-comptable Janvier 2017

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS Néant  \*

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées échus du régime du long terme (art. 219 I a <del>219 I a</del> bis du CGI)	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <del>219 I a</del> bis du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <del>219 I a</del> bis du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <del>219 I a</del> bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

SADE Experts-comptables janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

Formulaire obligatoire  
(article 55A du Code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2M SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 50 A du code général des impôts)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le		01122016	et clos le		30112017	Durée en nombre de mois		1	2															
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																								
SIREN :		7 992 74881		Dénomination :		2 M																		
<b>I - Production de l'entreprise</b>																								
Ventes de marchandises								OA																
Production vendue - Biens								OB																
Production vendue - Services								OC	1 260 308															
Production stockée								OD																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial								OF	12 721															
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun								OH	7															
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								OK																
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante								OL																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																
<b>TOTAL 1</b>								OM	1 273 036															
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b> (1)																								
Achats de marchandises (droits de douane compris)								ON																
Variation de stocks (marchandises)								OO																
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)								OP																
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)								OQ																
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances								OR	366 433															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun								OW	3															
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale								OY																
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.								OZ																
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9																
<b>TOTAL 2</b>								OJ	366 436															
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>																								
Calcul de la Valeur Ajoutée								TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	906 600														
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>																								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329 AC, SD et 1329 DEF)								SA	906 600															
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																								
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD																								
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		BV		X																				
Classe d'affaires de référence CVAE								GX	1 260 308															
Période de référence		GY	0	1	/	1	2	/	2	0	1	6	GZ	3	0	/	1	1	/	2	0	1	7	
Date de cessation														HR		/		/						
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU																								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																								

SAOIE Entreprises-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 30112017

N° SIRET 79927488100017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M SAS

ADRESSE (voie) 635 Avenue René Beth

CODE POSTAL 59690

VILLE VIEUX-CONDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M  Nom patronymique MURZIN  Prénom(s) MATTHIAS Nom marital Naissance : Date 21/12/1974  N° Département 59  Commune SOMAIN  Pays Adresse : N° 3 Bis  Voie Rue Henri Duxe Code Postal 59124  Commune ESCAUDAIN  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

**2 M**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 635, avenue René Beth**  
**59650 VIEUX CONDE**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

---

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 18 MAI 2018**

**Pour l'exercice clos le 30 NOVEMBRE 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2017 font apparaître un résultat bénéficiaire de 106.154,94 euros décide de l'affecter au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des deux premiers exercices sociaux à savoir :

- Exercice clos le 30.11.2014 : aucune distribution de dividendes,
- Exercice clos le 30.11.2015 : un dividende de 30.000 € soit 30 € par titre,
- Exercice clos le 31.11.2016 : aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée.

**Extrait certifié conforme**  
**Matthias MURZIN**  
Associé unique Président



conseils

primAvocat

DOUAI - LILLE

**CORRESPONDANCE**

210, rue François Pilâtre De Rozier  
ZI Douai Dorignies  
59500 Douai  
Tél. 03 27 71 76 00  
Fax 03 27 71 76 01  
www.primavocat.eu

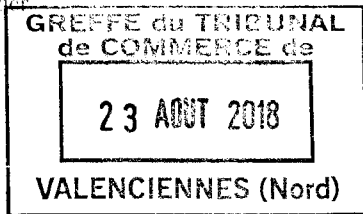
**Franck Spriet**  
Avocat

**Samuel Vanacker**  
Avocat

**Anne Sophie Demilly**  
Avocat

**Salvatore Di Prima**  
Juriste

**Elisabeth Legland**  
Juriste



**Monsieur le Greffier**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**5 Place du Commerce**  
**59326 VALENCIENNES**

Douai, le 21 août 2018

**MW**

**Dossier : 2 M**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

**Objet : Dépôt des comptes annuels 2017**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver sous ce pli aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- *un exemplaire des comptes annuels de la société (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 30 novembre 2017,*
- *la proposition d'affectation du résultat adoptée par l'associé unique,*

Nous y joignons **un chèque de 45,63 euros** à l'ordre du tribunal de commerce pour le règlement de vos frais et vous saurions gré de nous faire parvenir le récépissé de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs et dévoués.

**S. DI PRIMA**

P.J

**F. SPRIET**